



N° 089/26 /CPMP/ANARPAM

Nouakchott, le

24 SEP 2026

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES OFFRES TECHNIQUES

AMII N°02/CPM/ANARPAM/2026

**Objet : Recrutement d'un bureau de suivi, de contrôle et d'assurance
pour le Programme intégré de cartographie géologique aéroportée à haute résolution**

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre à douze heures cinq minutes (12h05), la Commission de Passation des Marchés de l'ANARPAM s'est réunie dans les locaux de l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM), sous la présidence de Mme. Toutou SALEM, à l'effet de procéder à l'ouverture des offres techniques reçues dans le cadre de l'AMII N°02/CPM/ANARPAM/2026, relatif au recrutement d'un bureau de suivi, de contrôle et d'assurance pour le Programme intégré de cartographie géologique aéroportée à haute résolution.

Étaient présents:

- M. Cheikhne Yahfdou, Membre de la CPMP/ANARPAM
- M. Bocar Nango KANE, Membre de la CPMP/ANARPAM

Était absent

- M. Souleimane M'Bareck, Membre de la CPMP/ANARPAM
- Dr. Ely Cheikh DAHA, Président de la CPMP/ANARPAM

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'AMII N°02/CPM/ANARPAM/2026

RUBRIQUE	INFORMATIONS
Référence	AMII N°02/CPM/ANARPAM/2026
Objet	Recrutement d'un bureau de suivi, de contrôle et d'assurance pour le Programme intégré de cartographie géologique aéroportée à haute résolution
Mode de sélection	Sélection fondée sur la Qualité Technique et le Coût
Nombre de bureaux figurant sur la liste restreinte	Trois (03)

RUBRIQUE	INFORMATIONS
Nombre de bureaux invités à soumettre une proposition	Trois (03)
Base de la consultation	Demande de Propositions (DP) adressée aux bureaux figurant sur la liste restreinte
Approbation de la liste restreinte	Pv/CPMP/ANRPAM N°056-26 du 10/08/2026
Avis de non-objection de la CNCMP	Extrait du PV n°52/CNCMP/du 12/08/2026
Date limite de remise des propositions	24 septembre 2026 à 12h00
Date et heure d'ouverture	24 septembre 2026 à 12h05
Lieu d'ouverture	Locaux de l'ANARPAM
Nombre de bureaux invités	Trois (03)
Nombre d'offres reçues dans les délais	Trois (03)
Nombre d'offres reçues hors délai	Aucun
Représentants des soumissionnaires présents	[À compléter / Aucun]

II. RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme intégré de cartographie géologique aéroportée à haute résolution, l'ANARPAM a engagé une procédure de sélection en vue du recrutement d'un bureau chargé du suivi, du contrôle et de l'assurance des prestations liées audit programme.

À l'issue de la procédure de manifestation d'intérêt, les dossiers des candidats ayant manifesté leur intérêt ont été examinés conformément aux critères et exigences prévus dans l'Avis à Manifestation d'Intérêt.

À l'issue de cette évaluation, une liste restreinte de trois (03) bureaux a été établie et soumise aux instances compétentes.

La liste restreinte a été approuvée par la Commission de Passation des Marchés Publics de l'ANARPAM suivant Décision N°056-26 en date du 10/08/2026, et a fait l'objet d'un avis de non-objection de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP), suivant l'extrait du PV N°052/CNCMP/2026 du 12/08/2026].

À la suite de cette approbation et de l'obtention de l'avis de non-objection de la CNCMP, une Demande de Propositions (DP) a été élaborée et adressée aux trois (03) bureaux figurant sur la liste restreinte, les invitant à soumettre leurs propositions conformément aux dispositions de ladite DP.

N°	Bureau et Score	Nationalité
1	PGW-IGS-IGES - 75 POINTS	Canada-GB-Mauritanie
2	GEOSCIENTNCES EXPLORE-63.5-POINTS	Maroc
3	TECHNICAL DEVELOPPEMENT SOULTIONS CO- 57.5 POINTS	Arabie Saoudite

La présente séance intervient à l'issue de cette phase de consultation et a pour objet exclusif de procéder à l'ouverture des propositions techniques reçues dans les délais impartis.

III. OUVERTURE DES PROPOSITIONS TECHNIQUES

La date limite de remise des propositions avait été fixée au jeudi 24 septembre 2026 à 12h00.

À l'expiration de ce délai, la Commission s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM et a procédé, à 12h05, à l'ouverture des propositions reçues des bureaux invités.

La Commission a procédé à la vérification matérielle des propositions reçues, notamment l'identification du soumissionnaire, la date et l'heure de réception de la proposition, la présence des propositions technique et financière, l'intégrité des plis ou supports transmis ainsi que la présence et l'accessibilité des documents constitutifs de la proposition technique, conformément aux dispositions de la Demande de Propositions.

Il est précisé que les opérations effectuées au cours de la présente séance constituent exclusivement des opérations d'ouverture et de constatation matérielle des propositions reçues. Elles ne constituent pas une évaluation de la qualité ou du contenu des offres et ne préjugent aucunement des résultats de l'évaluation technique.

IV. TABLEAU DE RÉCEPTION ET D'OUVERTURE DES PROPOSITIONS

N°	Bureau soumissionnaire	Date/heure de réception	Proposition technique	Proposition financière	Observation
1	TDS	24 09 2026 11h 20 min	Reçue et ouverte	Reçue – non ouverte	—
2	IGES	24 09 2026 11h 35min	Reçue et ouverte	Reçue – non ouverte	—
3	DEVELOPPEMENT SOULTIONS CO	23 09 2020 19h 00min	Reçue et ouverte	Reçue – non ouverte	—

La Commission constate ainsi que trois (03) propositions ont été reçues dans le délai fixé par la Demande de Propositions. Aucune proposition n'a été reçue hors délai.

V. CONSTATATIONS MATÉRIELLES RELATIVES AUX PROPOSITIONS TECHNIQUES

Au cours de l'ouverture, la Commission a procédé à la constatation de la présence des principales composantes des propositions techniques, conformément à la Demande de Propositions.

N°	Bureau	Méthodologie et approche	Organisation du suivi et du contrôle	Expérience et références	Équipe / QA-QC
1	TDS	Présent	Présent	Présent	Présent
2	Groupment PGW IGES IGS	Présent	Présent	Présent	Présent
3	GEX	Présent	Présent	Présent	Présent

NB : La mention « Présent » correspond exclusivement à la constatation matérielle de la présence des éléments dans la proposition. Elle ne constitue ni une appréciation de leur qualité, ni une notation, ni une conclusion sur la conformité de l'offre.

L'appréciation détaillée des propositions techniques sera effectuée ultérieurement par la sous-commission d'évaluation, conformément aux critères, sous-critères et modalités prévus dans la Demande de Propositions.

VI. CONSERVATION DES PROPOSITIONS FINANCIÈRES

Le mode de sélection retenu pour la présente consultation étant fondé sur la Qualité Technique et le Coût, les propositions financières des soumissionnaires n'ont pas été ouvertes lors de la présente séance.

La Commission constate que les propositions financières ont été reçues avec les propositions correspondantes, mais qu'elles demeurent fermées, scellées et non consultées.

Elles seront conservées dans les conditions requises jusqu'à l'achèvement de l'évaluation technique et jusqu'à la phase prévue pour leur ouverture, conformément aux dispositions de la Demande de Propositions et à la réglementation applicable.

VII. TRANSMISSION DES PROPOSITIONS POUR ÉVALUATION

À l'issue des opérations d'ouverture, les propositions techniques reçues et ouvertes seront transmises à la sous-commission d'évaluation désignée à cet effet.

La sous-commission procédera à leur examen et à leur évaluation conformément aux exigences de la Demande de Propositions, aux critères et sous-critères d'évaluation préalablement établis, aux dispositions réglementaires applicables aux marchés publics et aux principes de transparence, d'égalité de traitement et de confidentialité de la procédure.

La Commission rappelle que le présent procès-verbal ne contient aucune appréciation sur la qualité des propositions techniques, aucun classement des soumissionnaires et aucune conclusion quant à leur qualification.

VIII. CONSTATATIONS DE LA COMMISSION

- Trois (03) bureaux avaient été invités à soumettre leurs propositions dans le cadre de la Demande de Propositions N°02/CPMP/ANARPAM/2026
- La liste restreinte avait été préalablement approuvée par l'autorité compétente.
- La procédure avait fait l'objet de l'avis de non-objection de la CNCMP avant l'envoi de la Demande de Propositions.
- Les trois (03) bureaux invités ont remis leurs propositions dans le délai fixé.
- Aucune proposition hors délai n'a été constatée.
- Les propositions techniques ont été ouvertes conformément aux modalités prévues dans la Demande de Propositions. N°02/CPMP/ANARPAM/2026.
- Les propositions financières ont été maintenues fermées et non consultées.
- Les propositions techniques seront transmises à la sous-commission d'évaluation pour examen conformément aux critères prévus dans la Demande de Propositions.

La Commission précise que les opérations consignées dans le présent procès-verbal sont exclusivement relatives à la réception, à l'ouverture et à la constatation matérielle des propositions techniques. Elles ne préjugent en aucune manière des résultats de l'évaluation technique, de l'ouverture ultérieure des propositions financières ou de l'issue finale de la procédure de sélection.

IX. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance d'ouverture des offres techniques a été levée à 14h 09min .

De tout ce qui précède, le présent procès-verbal a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

LES REPRESENTENT DES SOUMISSINQIRES

- Mohsen Emam Mohamed AFIFY TDS
- Daha Mamadou KANE IGES

Mohsen Emam
Kane

CPMPMANARPAM

M. Cheikhne Yahfdou, Membre de la CPMP/ANARPAM

M. Bocar Nango KANE, Membre de la CPMP/ANARPAM

Cy
Bo

Fait à Nouakchott, le 24 septembre 2026

Mme. Toutou Chemekh SALEM, suppléante du président

